

BIOCOOP EVREUX
Société coopérative de consommation à forme anonyme
et capital variable
Siège social : 1097 Route de Paris
27930 LE VIEIL-ÉVREUX
395 179 203 RCS EVREUX

BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné, M _____

Demeurant _____

OU

Dénomination : _____

Forme juridique : _____ Au capital de : _____

Siège social : _____

Immatriculée au RCS sous le numéro : _____

Représentée par : _____

En qualité de : _____

Soussigné(e),

Déclare être propriétaire de _____ actions nominatives de la Société, ainsi qu'il résulte d'une inscription des titres à mon nom.

Déclare émettre les votes suivants en répondant par OUI ou par NON ou ABSTENTION aux résolutions ci-dessus proposées :

Il est rappelé que, pour les sociétaires titulaires d'actions nominatives, le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions à leur nom, au jour de l'assemblée.

En cas de cession des actions intervenant après réception par la Société du présent document de vote à distance et avant l'ouverture de la séance de l'assemblée, les votes qui y sont exprimés seront invalidés ou modifiés en conséquence, conformément aux dispositions de l'article R 225-86 al. 2 du Code de commerce.

EMISSION DES VOTES

Vote de la résolution : <i>Approbation des comptes</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Affectation du résultat</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Constat de la variation du capital social souscrit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2025</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Sort du mandat des administrateurs et examen des éventuelles candidatures</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Détermination de la rémunération et le cas échéant du montant global des indemnités compensatrices allouées à la Présidence et aux membres du Conseil d'administration</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Modifications des articles 25 et 26 des statuts</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Vote de la résolution : <i>Pouvoirs en vue des formalités</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION

AVIS AU SOCIÉTAIRE

1. Tout sociétaire peut voter à distance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, par courrier postal ou électronique, à l'adresse et sur le site Internet de la Société figurant sur l'avis ou la lettre individuelle de convocation invitant les sociétaires à participer à la présente assemblée à une date qui ne peut être antérieure de plus de trois jours à la date de réunion de l'assemblée, sauf délai plus court fixé par les statuts. Cette date est fixée au 22 juin 2026, soit 3 jours avant la date de l'assemblée. Il ne sera pas tenu compte des formulaires reçus après cette date.

2. LES FORMULAIRES NE DONNANT AUCUN SENS DE VOTE, OU EXPRIMANT UNE ABSTENTION NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES VOTES EXPRIMÉS.

3. Le formulaire reçu par la Société doit contenir les mentions suivantes :

- noms, prénom usuel et domicile du sociétaire ;
- mention constatant l'inscription des titres nominatifs du sociétaire ;
- signature du sociétaire ou de son représentant légal ou judiciaire (en cas de signature électronique, celle-ci doit prendre la forme d'une signature électronique sécurisée au sens de l'article 1367 du Code Civil.

4. Le formulaire de vote à distance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexées au présent formulaire de vote à distance, en application des dispositions des articles R 225-76, al. 5 et R 225-82 du Code de commerce :

- le texte des résolutions proposées ;
- le rapport d'activité de la Société et un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- une formule de demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de commerce ;
- une formule de procuration.

Fait à :	Signature du sociétaire :
Le :	